

Demande d'aménagement scolaire

Autorisation d'utiliser le casque réducteur de bruit H3 Pro en classe

■ MODE D'EMPLOI

Remplissez les champs **[entre crochets]**, supprimez les mentions inutiles, puis envoyez ce courrier à la direction de l'établissement ou à l'enseignant référent. Joignez si possible un certificat médical ou une lettre de l'ergothérapeute.

EXPÉDITEUR

Prénom et Nom du parent / tuteur

Adresse postale complète

Code postal — Ville

Téléphone

Adresse e-mail

DESTINATAIRE

Nom de l'établissement scolaire

Nom du Directeur / Proviseur

Adresse de l'établissement

Code postal — Ville

DATE

Fait à [Ville], le [JJ/MM/AAAA]

Objet : Demande d'autorisation d'utilisation d'un casque réducteur de bruit en classe — aménagement raisonnable pour hypersensibilité auditive (TSA / TDAH)

Madame, Monsieur le Directeur / Madame, Monsieur le Proviseur,

J'ai l'honneur de vous adresser ce courrier afin de solliciter votre accord pour l'utilisation d'un **casque réducteur de bruit** par mon enfant **[Prénom NOM de l'enfant]**, élève de **[classe, ex : 5^{ème}]** dans votre établissement.

■ Situation de l'enfant

Mon enfant présente **[un Trouble du Spectre de l'Autisme (TSA) / un TDAH / une hypersensibilité auditive diagnostiquée]** qui se manifeste notamment par une sensibilité accrue aux stimulations sonores. Les environnements bruyants — cantines, couloirs, salles animées — génèrent une surcharge sensorielle qui impacte significativement sa concentration, son comportement et sa qualité d'apprentissage.

Supprimer les mentions inutiles et préciser le diagnostic si un certificat médical est joint.

Pour compenser ce trouble et permettre à mon enfant de suivre les cours dans les meilleures conditions, son **[médecin spécialiste / ergothérapeute / neuropédiatre]** préconise le port d'un casque réducteur de bruit en classe. Il s'agit du modèle **Casque H3 Pro LeoBelo**, dispositif de réduction active du bruit (ANC) jusqu'à 50 dB, sans fonctionnalité musicale activée lors des cours.

■ Cadre légal et réglementaire

- **Loi n° 2005-102** du 11 février 2005 pour l'égalité des droits et des chances — garantit le droit à une scolarisation adaptée et à des aménagements raisonnables pour tout élève en situation de handicap.
- **Article L. 112-2 du Code de l'éducation** — prévoit des adaptations pédagogiques et des compensations matérielles pour les élèves à besoins éducatifs particuliers.
- **Circulaire n° 2015-129** du 21 août 2015 relative aux PAP (Plans d'Accompagnement Personnalisés) — liste explicitement les aides matérielles pouvant être accordées, dont les dispositifs de réduction sonore.
- **PPS (Projet Personnalisé de Scolarisation)** — dans le cadre d'un dossier MDPH, cet aménagement peut être formalisé comme compensation reconnue.

Ce dispositif **n'est pas un casque audio** : il ne diffuse aucune musique ni contenu sonore extérieur lors de son utilisation thérapeutique. Son unique fonction est de réduire les stimulations acoustiques ambiantes afin de permettre à mon enfant de maintenir son attention sur les apprentissages et de prévenir les crises liées à la surcharge sensorielle.

Je me tiens à votre disposition pour tout échange complémentaire et suis en mesure de vous transmettre **[le certificat médical / la lettre de l'ergothérapeute / le compte-rendu neurologique]** attestant de ce trouble et de la préconisation de cet aménagement.

Dans l'attente de votre réponse favorable, je vous prie d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de mes salutations respectueuses.

SIGNATURE

Prénom NOM

Fait à [Ville], le [date]

■ Pièces jointes recommandées

- Certificat médical du médecin spécialiste (neuropédiatre, pédopsychiatre)
- Lettre de préconisation de l'ergothérapeute
- Compte-rendu de bilan neuropsychologique
- Copie du PAP ou PPS en vigueur (si existant)
- Fiche technique du casque H3 Pro (disponible sur leobelo.fr)

■ Besoin d'aide ? Notre équipe accompagne gratuitement les familles dans leurs démarches scolaires.